



Albi, le 28 octobre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

10 radars double sens avant la fin de l'année sur les routes du Tarn

10 radars double sens vont être installés d'ici la fin de l'année à Castres (2), Saint-Lieux-les-Lavaur, Lempaut, Le Fraysse, Palleville, Sorèze, Saint-Germier, Giroussens et Lisle-sur-Tarn.

Ils remplacent les radars fixes déjà installés ; il n'y aura pas de nouvelle implantation.

Ces radars permettront de lutter plus efficacement contre les vitesses excessives cause de 20 % des accidents mortels dans le département.

L'implantation de radars fixes s'est révélée particulièrement efficace comme l'a démontré une étude du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Cette étude fondée sur le principe de comparaison de l'accidentalité avant et après installation du dispositif a permis de mesurer l'incidence des radars sur le comportement des usagers.

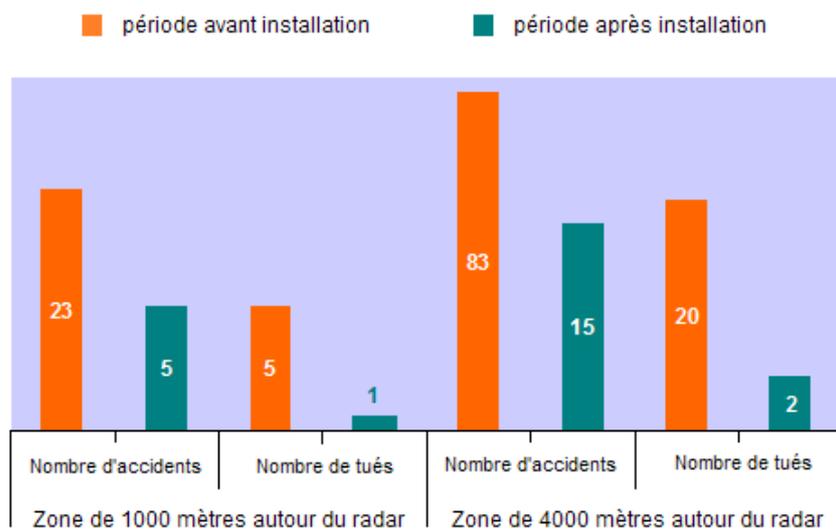
Pour chaque radar installé dans le Tarn avant 2008, ont été comparés les accidents sur des périodes de 5 ans avant et après l'installation du radar en neutralisant l'année de mise en service. Cette comparaison a été réalisée sur deux zones géographiques centrées sur le radar : l'une de 1000 mètres de part et d'autre traduisant les comportements à proximité immédiate de l'appareil, l'autre de 4000 mètres de part et d'autre englobant plus largement sa zone d'affluence présumée.

Les indicateurs retenus pour l'accidentalité sont le nombre d'accidents corporels et le nombre de tués.

Pour le département du Tarn, l'étude a porté sur les 6 radars automatiques les plus anciens.

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>



Les résultats des 6 dispositifs étudiés affichent une baisse significative de l'accidentalité autour des radars.

Sur la zone de 4000 mètres, le nombre d'accidents corporels a diminué de près de 82 % et le nombre de tués de 90 %.

Sur la zone de 1000 mètres dite de proximité immédiate, cette baisse s'élève à - 78 % d'accidents corporels et - 80 % de tués.

Contact Presse : Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - marie.lacan@tarn.gouv.fr
 Stéphanie TAILLEFER - 05 63 45 60-87 – stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>